

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 1^{er} avril 2010 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 28 janvier 2010,
2. Point annulé : discussion sur la CEP
3. Préparation de la CLE du 8 avril 2010 :
Etat des lieux et diagnostic du SAGE :
 - Présentation, débat et validation du document
 - avis du bureau sur le document avant de le soumettre à la CLE du 8 avril
4. Questions diverses

Synthèse

- CR du Bureau du 28/01/10 approuvé
- Manque de clarté sur les compétences et poids respectifs des différentes structures travaillant sur l'eau et l'aménagement du territoire en général => besoin d'un organigramme pour mieux comprendre les relations et les instances dans lesquelles il faut que la CLE soit représentée
- Quelques corrections nouvelles à apporter au document d'état des lieux du SAGE pour la CLE du 08/04/10.

1 Approbation du compte rendu du Bureau du 28 janvier 2010

Une remarque formulée par S. San Filippo, FRAPNA Isère : modification de phrase.

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA Isère : souhaiterait que les copies des articles qui sont passés dans la presse locale soient ajoutées en fin de rapport *les articles de presse soient communiqués aux membres de la CLE, car tous n'ont pas la même édition de la presse. Ils pourraient être ajoutés en fin du rapport annuel d'activités.*

Aucune autre remarque n'étant à formuler, le compte rendu corrigé est approuvé à l'unanimité.

2 Discussion sur la CEP : point annulé

CEP = Communauté de l'Eau Potable

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : trouve que beaucoup de structures travaillent sur les mêmes domaines : eau, eau potable...

Jean-Paul NICOLET, SIAPA : rappelle que l'adhésion à la CEP a été décidée par la CLE en 2007. La raison de l'adhésion était à ce moment-là : d'être informé et d'informer de ce qu'il se passe sur le territoire car le périmètre du SAGE BLV démarre sur le territoire du SCoT (qui est aussi le territoire d'action de la CEP).

Jacques LIONET, DDT Isère : il est évident que ce n'est pas la CEP qui va dicter des préconisations à la CLE. La CEP travaille notamment dans le cadre de l'élaboration du SCoT (groupe technique pour

l'évaluation environnementale sur le sujet de l'eau potable). Elle travaille également sur la base de comités techniques sur l'évaluation de la péréquation du prix de l'eau pour le programme 2010.

A la relecture du compte-rendu du Bureau et en complément des informations données par M. Lionet, Cécile BENECH précise que la CEP participe, toujours [dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Région Grenobloise et en tant que groupe technique, aux prescriptions dans le cadre du Document d'Objectifs Général \(DOG\) du SCoT.](#)

[Par ailleurs, outre les réflexions sur la péréquation du prix de l'eau, la CEP travaille également sur les problématiques de grande sécurisation d'un point de vue qualitatif et quantitatif sur le territoire du SCoT en partenariat avec la DDT et la DDASS.](#)

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône-Valloire : Les grandes règles en matière d'eau proviendront de la CLE. Les règles du SCoT devront être mises en compatibilité avec le SAGE dans les 3 ans. Le SCoT s'occupe de l'aménagement global du territoire ; en revanche ce qui concerne la gestion de l'eau est édicté par les SAGE.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liens : souhaiterait un organigramme de l'ensemble des structures/documents travaillant sur l'eau : SDRE (Schéma Départemental de la Ressource en Eau Isère), SCoT, SAGE, CEP...

Par qui est faite l'interface ? Dans le SCoT, il y a également des directives pour le développement durable, en termes de ressource en eau.

Jean-Pierre BARBIER se demande si l'adhésion à la CEP ne ferait pas doublon avec les travaux du SAGE BLV et souhaite avoir plus d'éléments pour se prononcer, notamment un organigramme. Quel document a pouvoir sur tel autre document ? Il s'agit de bien comprendre les articulations et les influences des différents documents afin de se positionner politiquement dans les instances de décision.

Jacques LIONET, DDT Isère : La DDT Isère est partie prenante dans la CEP en tant que partenaire (encadrement des stagiaires). Initialement la CLE a adhéré à la CEP pour prendre part aux discussions et faire en sorte que des décisions prises à Grenoble, pouvant avoir une influence sur le territoire BLV, le soient en tenant compte de la position de la CLE.

A la relecture du compte-rendu du Bureau et en complément des informations données par M. Lionet, Cécile BENECH précise qu'une [convention de partenariat a été signée entre l'Etat et la CEP sur les études de sécurisation et sur le travail sur le prix de l'eau, avec participation de l'Etat et de la CEP à l'encadrement des stagiaires de la CEP.](#)

Mme BENECH ajoute que [« la CEP a un rôle d'interface et permet de faire remonter les problématiques de l'échelon territorial à l'échelon global du SCoT et de diffuser de l'information. Le SAGE Drac Romanche adhère également à ce titre à la CEP. La CLE garde toute légitimité pour toutes les actions la concernant sur son territoire. »](#)

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liens : fait remarquer qu'il faut en effet savoir ce qu'il se fait ; le problème étant qu'il faudrait être partout. Il faudra également qu'une synthèse de l'ensemble des travaux des différentes structures soit faite, mais qui en aura la charge ? Il ne faut pas oublier également les Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA), les contrats de territoires des communautés de communes, etc.

Par ailleurs, le SCoT dit qu'il faut « protéger le foncier agricole pour 50 ans ». Le SAGE va peut-être limiter l'irrigation dans ses recommandations. Il va y avoir un hiatus. Du fait du SCoT, on aura protégé des zones agricoles qu'on ne pourra pas utiliser en surface irriguée du fait du SAGE.

Jacques LIONET, DDT Isère : cite l'exemple du SAGE Bourbre, pour lequel l'évolution démographique envisagée sur le territoire n'est pas compatible avec les objectifs de la Bourbre en termes de gestion de la ressource en eau. Il serait intéressant d'avoir un échange avec le SAGE Bourbre sur ces sujets.

M. Lionet suggère que Le Président rencontre M. Baïetto, Président de l'Etablissement Public du SCoT de la Région Grenobloise ou qu'il y ait une présentation du SCoT en Bureau ou CLE.

Secrétariat de la CLE : Un représentant du SCoT est systématiquement invité aux réunions de la CLE et, en fonction des thématiques, aux commissions de travail de la CLE.

Jean-Claude MONNET, fédération de pêche Drôme : En matière d'eau, le SDAGE et le SAGE prévalent. En tant que CLE, il faut s'entourer d'avis mais ne pas se faire dicter une politique. Les élus de la CLE en particulier doivent s'imposer dans les autres instances sur la thématique « eau ».

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : si des positions divergentes apparaissent entre le SAGE et un autre document d'aménagement du territoire. (SCoT par exemple), il faut pouvoir anticiper les efforts politiques pour influencer, notamment pour les élus siégeant au Scot et au SAGE.

3 Préparation de la CLE du 8 avril 2010

Jean-Paul NICOLET, SIAPA : Concernant la dernière version du document d'état des lieux envoyé, globalement il n'y a pas de problème. Le SIAPA cependant va proposer une rédaction nouvelle sur le contexte réglementaire de l'assainissement collectif et l'ANC. C'est Alexandra Reynaud qui fera suivre ces corrections.

Lisiane FERMOND, DDT 26 : les données du Réseau d'Observation de Crise des Assecs (ROCA) n'ont pas été utilisées, il serait intéressant de les intégrer. Pour cela, il faut s'appuyer sur l'ONEMA qui connaît les tronçons d'assecs.

Jean-Claude MONNET, fédération de pêche Drôme : Sur la Valloire, les indicateurs ROCA ne sont pas forcément représentatifs et ne caractérisent pas les assèchements réguliers des sources des Veuzes et l'abaissement du niveau global des eaux. Le point ROCA sur Vauverrière a un débit constant, qui n'est pas représentatif de la Valloire.

Secrétariat de la CLE : Le point ROCA situé sur la Vauverrière a été abandonné. Le point ROCA en fonctionnement sur la Valloire est situé sur le Bancel et montre en effet toujours un écoulement.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers : Le document d'état des lieux doit faire des constats et faire des 1ères recommandations d'actions, mais ne pas stigmatiser un usager en particulier.

Claire HOUSSIN, AERM & C : demande l'ajout dans le chapitre « enjeux quantité » qu'une étude de détermination des volumes prélevables va être menée sur le bassin.

Lisiane FERMOND, DDT 26 : Quelques informations :

- Les 2 piscicultures de la Drôme ont déposé des dossiers dont l'examen est en cours par la DDPP. Des éléments ont été demandés pour compléter les dossiers.
- Le SI des eaux Valloire Galaure devrait avoir une nouvelle dérogation de niveau supérieur pour pouvoir distribuer l'eau du captage des Prés Nouveaux à Albon du fait des teneurs en métolachlore qui restent très élevées. (cf. la DDASS 26)

Secrétariat de la CLE : Vu avec M. Esmenjaud de l'ARS Drôme suite à la réunion du Bureau. La dérogation pour les Prés Nouveaux n'est pas encore validée.

Claire HOUSSIN, AERM & C : dans le chapitre diagnostic par sous secteurs, dans le tableau ligne adéquation ressource, il faut remplacer « RAS » par « pas de problème diagnostiqué », car d'une façon générale, une baisse des niveaux piézométriques est constatée sur l'ensemble du bassin.

Jacques LIONET, MISE Isère - DDT : tourner la phrase autrement.

Lisiane FERMOND, DDT 26 : dans le chapitre diagnostic global, les usages ne transparaissent pas suffisamment, en particulier les usages envers lesquels des recommandations particulières pourraient être prises dans la suite de l'élaboration du SAGE.

Il faudrait également mentionner dans la fiche du sous-secteur molasse que le SDAGE prévoit un SAGE sur la nappe de la molasse.

Secrétariat de la CLE : Les différents éléments de correction demandés en Bureau seront proposés lors de la CLE du 08/04/10 dans un document qui sera distribué en séance.

4 Questions diverses

Luisa ALZATE, Région Rhône Alpes : Actuellement, suite aux élections régionales de mars 2010, il n'y a pas encore eu de nominations des élus régionaux pour représenter la Région à la CLE. Pour information les 2 précédents élus régionaux à la CLE étaient M. GRASSET, qui n'a pas été réélu, et M. MIGNOT, qui a été réélu mais qui n'est pas officiellement désigné.

Prochaine réunion du Bureau de la CLE : jeudi 3 juin 2010 de 16h à 18h

M. Maurice PELISSIER,
Président de la Commission Locale de l'Eau

Ce document, ainsi que les autres documents produits par la CLE Bièvre Liers Valloire, sont consultables et téléchargeables sur <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

5 Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
ALZATE Luisa	Région Rhône Alpes
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
BAYLE Christian	CCI Nord Isère
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
CHALEAT Jean-Paul	FRAPNA
FERMOND Lisiane	MISE Drôme
HOUSSIN Claire	Agence de l'Eau RM&C
LIONET Jacques	MISE Isère - DDT
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon (SIAPA)
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BENECH Cécile	CEP (point annulé à l'ordre du jour)
LAVOISY Cécile	CG Isère
LONJARET Emmanuelle	DREAL
LOZANO Robert	CC Bièvre Est
NUCCI Christian	Conseil Général 38
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
SCALIA Jean-Pierre	DREAL Isère